

Natura 2000

Programme européen de conservation et de protection d'habitats et d'espèces, la démarche Natura 2000 est basée, en France, sur un engagement volontaire des propriétaires.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet du SMARL, du ministère de l'environnement, ou de la DREAL Alsace. Une synthèse sur Natura 2000 figure également dans la Lettre N°1.

Propriétaire d'un terrain présent sur l'un des 2 sites Natura 2000, vous pouvez vous engager dans la démarche via la charte Natura 2000. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'animateur Natura 2000.

Création de mares

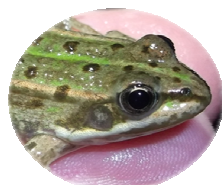
Exemples

Une mare a été créée à Montreux-Vieux début 2014 en limite du site Natura 2000 Sundgau, région des étangs.

Appuyée par l'animateur Natura 2000, sa conception a permis une colonisation rapide et spontanée du milieu par une flore aquatique diversifiée, par des amphibiens et par des insectes. La Marsilée à quatre feuilles, plante rare et protégée s'y est notamment installée.



Marsilée à quatre feuilles



Grenouille verte

Prochainement, une mare sera restaurée à la Maison de la Nature du Sundgau à Altenach.

Remarques générales :

Afin de contribuer à la préservation de ces milieux, les propriétaires ne doivent pas hésiter à entretenir et restaurer leur mare, voire à en créer de nouvelles.

Lors des travaux, il convient de porter une attention particulière à :

- la date de réalisation (hors période de reproduction des amphibiens),
- la localisation de la mare et l'imperméabilisation du fond,
- la pente, la forme et la profondeur de la mare.

Pour permettre à ces véritables réservoirs de biodiversité d'assurer leur fonctionnement optimal, il convient de ne pas y introduire de poissons.

Pour bénéficier de conseils, vous pouvez contacter le SMARL.

Plus d'informations : www.smarl.fr - 03.89.08.04.66 - smarl@wanadoo.fr

Autres faits marquants du 1^{er} semestre 2014

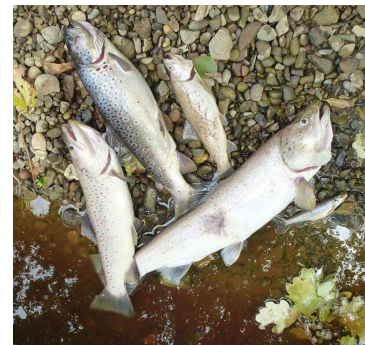
Fortes mortalités piscicoles suite à des incendies :

Fin avril et fin juin 2014, les incendies d'un dépôt de bois à Suarce et d'une grange à Largitzen ont eu lieu. Les eaux utilisées pour éteindre les feux se sont déversées dans la Suarce et dans le Largitzenbach.

Ces rejets ont eu pour conséquence de fortes mortalités piscicoles sur les 2 cours d'eau. Selon les secteurs, des truites, chabots, bouvières, sandres, carpes, silures et autres espèces sont mortes.



Carpe



Truites

Premières sorties Natura 2000 :

Les 2 premières sorties organisées par l'animateur Natura 2000 durant le printemps et l'été 2014 ont permis de faire découvrir les amphibiens et les plantes aquatiques aux participants. Une synthèse des sorties est disponible sur le site Internet du SMARL.



Châtaigne d'eau



Triton crêté

SORTIES

➤ Samedi 27 septembre : la Faune de la Largue (sortie Natura 2000)

RDV à 9h sur le parking de l'étang communal de Saint-Bernard. Durée 3h. Prévoir des bottes. Inscription obligatoire avant le 25 septembre.



➤ D'autres sorties sont organisées par la Maison de la Nature du Sundgau

- Sortie halte migratoire aux étangs Nérac le 4 octobre,
- Sorties champignons les 12 et 19 octobre,
- Biodiversité au verger le 18 octobre,
- Planter une haie champêtre le 29 novembre...

Inscriptions aux sorties au 03.89.08.07.50

Programme disponible sur :
www.maison-nature-sundgau.org/mns/activites



Maison de la Nature
du Sundgau

Abonnez-vous à la Newsletter sur demande par email

Actualités agricoles

Les Mesures Agricoles Environnementales (MAE) sont actuellement en cours de révision. Elles deviennent des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Leur cahier des charges définitif devrait être approuvé fin 2014 – début 2015. Il complètera l'évolution du Programme de Développement Rural Régional (PDRR).

Il ressort actuellement que les MAEC seront de 3 types :

- MAEC enjeu(x) système
- MAEC enjeu(x) localisé(s) qui remplacent les MAET (MAE territorialisées)
- MAEC biodiversité génétique

Il convient également de préciser que la compétence MAEC a été transférée de l'Etat au Conseil Régional.



Jusqu'à présent environ 250 ha de parcelles agricoles, en partie présentes sur le site Natura 2000 Vallée de la Largue, ont bénéficié des MAE.

Fraie de la Truite

Espèce des eaux fraîches et bien oxygénées, la truite se reproduit dans nos rivières entre novembre et février, on parle du fraie.

La femelle creuse une cuvette dans une zone de graviers à courant vif et donc bien oxygénée dans laquelle les sédiments les plus fins sont évacués.



Couple de truites observé sur le Grumbach à Mooslargue début 2014

Les œufs déposés dans la cuvette par la femelle sont fécondés par les mâles puis recouverts de graviers. Pour permettre leur oxygénation, les œufs ne doivent pas être recouverts de vases.

Il convient donc de réaliser les vidanges des plans d'eau et les interventions en rivière en dehors de la période de reproduction des truites pour ne pas colmater les frayères.

Plus d'informations : www.smarl.fr - 03.89.08.04.66 - smarl@wanadoo.fr

Bien gérer son étang

Afin de répondre aux questions des propriétaires et locataires d'étangs, le SMARL a édité des fiches étangs sur les bonnes pratiques de gestion. Elles sont disponibles en ligne sur le site Internet du SMARL : www.smarl.fr

Cette bonne gestion et la réalisation de travaux peuvent permettre d'améliorer :

- la diversité faunistique et floristique de l'étang,
- la production piscicole de l'étang
- la qualité de l'eau.

Les thèmes abordés dans les fiches sont les suivants :

- Pratiques à adopter pour optimiser la gestion de son étang
- Améliorer et valoriser son étang
- Augmenter la productivité piscicole et favoriser la biodiversité de l'étang
- Améliorer la qualité de l'eau de l'étang et de la rivière
- Lutter contre les pollutions biologiques de l'étang et de la rivière

Les solutions les plus courantes aux problèmes rencontrés consistent le plus souvent à :

- Vidanger l'étang (en dehors de la période de reproduction, opération généralement soumise à déclaration)
- réaliser un assec prolongé de l'étang
- Améliorer ou créer des systèmes de pêche, de vidange et un déversoir (moine, trop plein à partir du fond, grille)
- Aménager des berges en pente douce, des îlots et des zones de hauts fonds, ou des zones de décantation à l'amont
- Limiter les arrivées d'eau dans l'étang,
- Conserver ou planter des hélophytes, et des arbustes sur les berges.
- Ne pas planter d'espèces invasives, ou les éliminer.

Ci-dessous l'étang Buergerweiher de Heimersdorf vu de l'amont et de l'aval.



La tête d'un étang, c'est-à-dire sa partie amont est souvent le secteur le plus riche en végétation. Elle sert alors de zone refuge, de nurserie et de zone nourricière à de nombreux poissons.

Abonnez-vous à la Newsletter sur demande par email